



Belgique

partenaire du développement



TERMES DE REFERENCE EVALUATION FINALE

Projets : « Promouvoir la prévention routière » et « Amélioration de l'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap » au Bénin et en particulier dans les départements de l'Atlantique et du Littoral.

Date de mise en œuvre des projets : Janvier 2018-Décembre 2021

1. Informations générales

1.1. Sur Humanité & Inclusion

Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Depuis sa création en 1982, l'organisation a mis en place des programmes de développement dans près de 61 pays, et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. En 1997, Handicap International a reçu le prix Nobel de la paix aux côtés des autres ONG de la Campagne internationale pour Interdire les Mines (ICBL), dont elle est cofondatrice.

En 2018, le réseau mondial Handicap International a changé de nom pour devenir Humanité & Inclusion. Ce nouveau nom est basé sur l'affirmation d'une valeur centrale pour notre organisation, la valeur d'humanité. Il exprime également l'ambition qui motive les actions de HI : l'inclusion des personnes handicapées et des populations vulnérables, trop souvent laissées pour compte.

Mission et valeurs

L'association intervient dans tous les contextes aux côtés des personnes en situation de handicap et des populations vulnérables, pour leur prêter assistance et les accompagner dans leur prise d'autonomie. L'aide déployée par l'association s'effectue selon une approche globale et inclusive qui considère les personnes en situation de handicap et ou de vulnérabilité au sein de leur environnement social, économique et culturel. Autrement dit, il s'agit de permettre aux personnes de vivre dignement par l'égalité de l'accès aux soins, mais aussi au travail et aux loisirs. Les programmes comme les actions de plaidoyer de l'association s'inscrivent dans une démarche de satisfaction des Droits de l'homme, qui fondent les principes de dignité, de participation, de non-discrimination et de proximité des dispositifs répondant aux besoins des populations.

Mode d'intervention

Dans les contextes de crise comme dans une perspective de développement, Handicap International place les personnes en situation de handicap et vulnérables au cœur de sa stratégie d'intervention, en apportant le plus grand soin à ce que les populations accompagnées deviennent progressivement actrices de leur propre développement. Pour ce faire, chaque fois que cela est possible, l'association s'appuie sur les réseaux existants dans les pays (associations d'entraide ou de personnes en situation de handicap, instances régionales ou gouvernementales) et leur apporte structure et soutien pour renforcer leurs capacités d'intervention.

1.2. Sur Humanité & Inclusion dans le pays/région

Le programme Bénin a émergé du programme Togo en 1999 suite à une demande de formation des techniciens orthoprothésistes du Centre National Hospitalier et Universitaire (CNHU) de Cotonou. Le soutien associatif a été amorcé mais rapidement stoppé. En 2003, à cause des difficultés à obtenir des financements, le programme Bénin a été fermé.

Entre 2003 et 2010, HI a dynamisé les échanges entre les programmes nationaux de lutte contre l'ulcère de Buruli du Togo, du Bénin et du Ghana. Durant cette période, le Bénin a bénéficié seulement de quelques missions courtes.

En 2010, le bureau HI a été rouvert à Cotonou suite à une demande du Ministère de la famille et de la solidarité nationale. HI a eu à mettre en place plusieurs projets dès sa réouverture : un projet de lutte contre la Filariose lymphatique, un projet de promotion des droits des personnes en situation de handicap, un projet de sécurité routière ainsi qu'un projet de développement local inclusif. Le projet de promotion des droits des personnes handicapées a permis de redonner vie au mouvement associatif béninois et de créer un interlocuteur sérieux et fiable pour le gouvernement.

Depuis juillet 2019, HI Bénin fait partie du Programme Sahel Atlantique (SAHA). Il met en œuvre plusieurs projets dans les secteurs d'activités que sont : la Sécurité Routière ; l'Insertion Professionnelle ; l'Education Inclusive ; la Prévention et Réduction des Violences Armées et la gouvernance inclusive.

2. Contexte de l'évaluation

2.1. Présentation du Projet « promouvoir la prévention routière au Bénin, en particulier dans les départements de l'Atlantique et du Littoral »

Intitulé du projet	« Promouvoir la prévention routière au Bénin, en particulier dans les départements de l'atlantique et du littoral »
Dates de mise en œuvre	Janvier 2018-Décembre 2021
Localisation/Zones d'intervention	Bénin, Départements du Littoral et de l'Atlantique
Partenaires opérationnels	Le Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT) à travers le CNSR, le Réseau des Journalistes et Animateurs pour la Sécurité Routière (RÉJASÉR), le Réseau des Partenaires pour la Sécurité Routière (REPASER), le Réseau National des Associations pour la Sécurité Routière (RÉNASÉR), les différentes OSC et OPH, le Comité Régional de Sécurité Routière de l'UEMOA.
Groupes Cibles	Les usagers de la route y compris les jeunes usagers de la route vulnérables (15-29 ans). Les ministères et directions techniques en charge du transport et de la santé. Les professionnels du secteur de la Sécurité Routière. Les entreprises publiques et privées. Les OPH et OSC notamment celles actives dans le domaine de la Sécurité Routière. La Police Républicaine.
Budget du projet	Budget :391122 euros

Objectifs du projet	<p>Objectif général : Améliorer la situation des usagers de la route à travers une gestion efficace de la sécurité routière au Bénin.</p> <p>Objectif spécifique : Contribuer à renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles du CNSR dans la mise en œuvre de son plan d'action.</p>
Résultats attendus et indicateurs	Résultat 1 : le CNSR contribue à l'élaboration et à l'adoption du nouveau code de la route et à l'amélioration de la collecte de données sur les accidents de la route.

	<p>Résultat 2 : le CNSR renforce et mobilise les acteurs de la SR autour de la mise en œuvre de plan d'action national de Sécurité Routière.</p>
<p>Principales activités mises en œuvre</p>	<p>Principales activités du résultat 1 : Appui juridique à l'élaboration d'un nouveau corpus de code de la route ; Appui à l'adoption d'un nouveau code de la route favorisant une mise en œuvre coordonnée des actions de Sécurité Routière ; Réalisation d'une étude épidémiologique sur le lien entre accident de la route et handicap dans les villes de Cotonou et de Calavi) ; Appui au renforcement de capacité des autorités à travers l'amélioration du système de collecte de données via l'adoption et la mise en œuvre d'un curriculum de formation SR à l'endroit de la police et de la gendarmerie ; Appui technique à l'élaboration de la politique nationale de la Sécurité Routière portant sur la décennie 2021-2030.</p> <p>Principales activités du résultat 2 : Appui technique au CNSR pour la Formation de la Société Civile sur le nouveau code de la route ; Appui technique et financier pour la réalisation du concours d'œuvres artistiques, graphiques et médiatiques ; Appui technique et financier pour la mise en place d'un appel à projet permettant la vulgarisation, diffusion et médiatisation des résultats des recherches et la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation liées à la prévention routière et aux différents facteurs de risque au handicap ; Capitalisation de l'expérience pilote.</p>

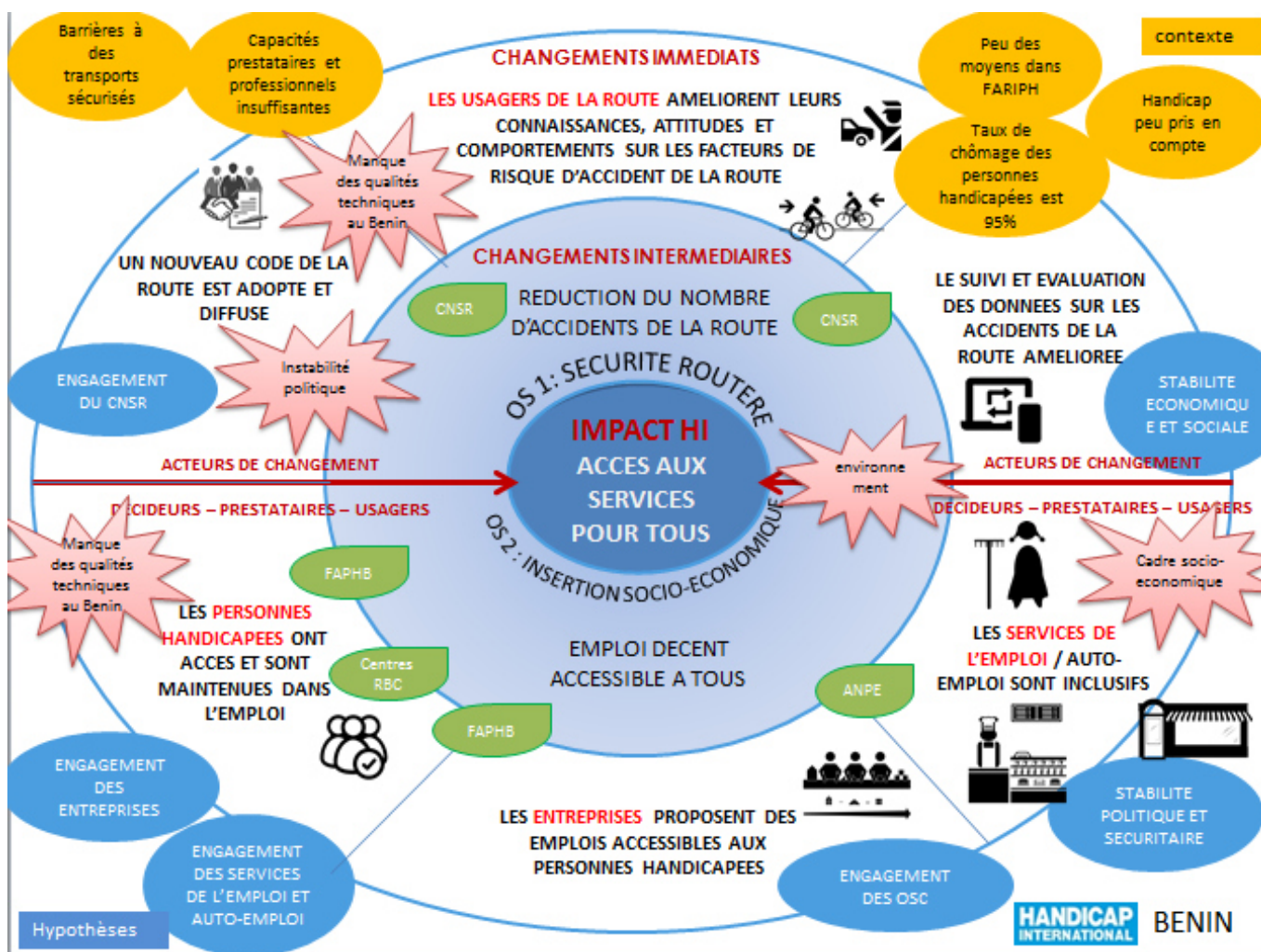
2.2. Présentation du Projet « Amélioration de l'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap au Bénin et en particulier dans les départements de l'Atlantique et du Littoral »

Intitulé du projet	« Amélioration de l'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap au Bénin et en particulier dans les départements de l'Atlantique et du Littoral »
Dates de mise en œuvre	Janvier 2018-Décembre 2021
Localisation/Zones d'intervention	Bénin, Départements du Littoral et de l'Atlantique
Partenaires opérationnels	<p>Services et Programmes publics :</p> <p>Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) ; Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) ; Fonds de Développement de la Formation Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA) ; Fonds National pour la Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ) ; Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP)</p> <p>Les organisations de la société civile :</p> <p>La Faitière des Organisations des Personnes Handicapées du Bénin (FAPHB) ; Le Réseau des Associations des Personnes Handicapées de l'Atlantique et du Littoral (RAPHAL) ; Les centres pilotes de formation professionnelle et d'apprentissage :</p> <p>Le Centre de Formation Professionnelle des Personnes Handicapées d'Akassato (CFPPH) ; Le Centre de Promotion Sociale des Aveugles (CPSA)</p> <p>Les organisations professionnelles :</p> <p>Le Conseil National du Patronat ; Le Conseil des Investisseurs du Bénin ; L'Union des Chambres Interdépartementales des Métiers du Bénin (UCIMB) ; La Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CNAB) ; ONG RSE Bénin.</p>
Groupes Cibles	<p>Les jeunes personnes en situation de handicap demandeuses d'emploi (15-35 ans);</p> <p>Les professionnels des services d'insertion professionnelle y compris les centres de formation professionnelle;</p> <p>Les entreprises publiques et privées;</p>

	<p>Les institutions publiques dont l'ANPE, le FODEFCA et l'ADEJ (ex FNPEEJ);</p> <p>Les OPH et OSC notamment celles actives dans le domaine de la RSE</p> <p>Les autorités publiques locales et nationales</p>
Budget du projet	Budget : 918 128 euros

Objectifs du projet	<p>Objectif général : Améliorer l'insertion économique et professionnelle des personnes handicapées au Bénin.</p> <p>Objectif spécifique :</p> <p>Promouvoir l'emploi décent des JSH au travers de l'accompagnement et du renforcement des personnes, acteurs publics, services de l'insertion professionnelle et des entreprises.</p>
Résultats attendus et indicateurs	<p>Résultat 1 : Les acteurs de l'emploi développent un environnement favorable à l'insertion professionnelle des jeunes femmes et hommes handicapés.</p> <p>Résultat 2 : Le système d'accompagnement vers l'emploi /auto emploi et de formation est renforcé pour une meilleure prise en charge des jeunes femmes et hommes handicapés.</p> <p>Résultat 3 : Des entreprises pilotes recrutent et intègrent dans l'emploi des jeunes femmes et hommes en situation de handicap et améliorent leurs politiques inclusives.</p>

<p>Principales activités mises en œuvre</p>	<p>Principales activités du résultat 1 : Réalisation d'un diagnostic local participatif sur l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap ; Actions de plaidoyer pour des services et entreprises plus inclusifs.</p> <p>Principales activités du résultat 2 : Sensibilisation et mobilisation des JSH ; Mise en place de services d'information et d'orientation ; Accompagnement de quatre (04) structures prioritaires de l'insertion professionnelle ; Mise en place des rencontres de pilotage ; Mise en place des fonds d'appui aux JSH.</p> <p>Principales activités du résultat 3 :</p> <p>Identification, appuis et sensibilisation des entreprises pilotes pour le soutien et le maintien dans l'emploi des JSH ; Formation des points focaux au sein des entreprises identifiées ; Appui mise en place d'une plate-forme / réseau RSE ; Organisation d'événement de récompense/encouragement des entreprises favorables à l'emploi des JSH dans une démarche RSE ; Capitalisation.</p>
---	---



2.2 Justification de l'évaluation

Le secteur de l'emploi au Bénin se caractérise par une demande croissante et une offre peu diversifiée et insuffisante. Le taux de chômage le plus élevé se situe dans la tranche des 20-34 ans et 40 % des chômeurs sont des primo-demandeurs d'emplois. Seuls 7,9 % des jeunes bénéficient d'un emploi salarié formel. Une grande majorité travaille dans l'informel¹.

En 2017, le Bénin s'est doté de loi n° 2017-06 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées, qui a pour objet « de prévenir le handicap, de protéger, de promouvoir et d'assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales aux personnes handicapées afin de garantir le respect de leur dignité intrinsèque et leur pleine participation à la vie sociale ». Les OPH mobilisées dans le cadre du programme DGD poursuivent les actions de plaidoyer

¹ Source : Rapport d'exécution intermédiaire multi-pays, HI, 2019.

ainsi que l'identification de personnes handicapées qui ont été orientées vers les services sociaux (RBC) et de l'emploi (ANPE), services qui ont été renforcés par HI, dans les Départements de l'Atlantique et du Littoral.

De même, le programme DGD a permis d'asseoir un partenariat avec les acteurs principaux de la sécurité routière au Bénin notamment le Centre National de Sécurité Routière (CNSR). Plusieurs défis ont été relevés, entre autres : le respect des règles de conduite et du code de la route ; le renforcement et la mobilisation des acteurs institutionnels et associatifs de la sécurité routière ; la promotion de la prévention routière à travers des actions efficaces de sensibilisation ; etc.

Au terme de la mise en œuvre de ce programme DGD au Bénin et conformément au cycle de projet, l'évaluation finale du programme s'impose après des évaluations intermédiaires qui ont été réalisées sur chaque projet au cours de l'année 2019.

La mission d'évaluation finale du projet « Promouvoir la prévention routière au Bénin, en particulier dans les départements de l'atlantique et du littoral » et du projet « Amélioration de l'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap au Bénin et en particulier dans les départements de l'Atlantique et du Littoral » fera un focus sur l'approche coopérative afin de voir comment les parties prenantes ont contribué à la mise en œuvre du projet, le changement afin de voir comment les interventions ont impactés les principaux bénéficiaires, la pérennité pour mesurer la manière dont les acquis du projet pourront servir aux populations et structures bénéficiaires. L'évaluation permettra également d'évaluer la pertinence et l'efficacité du programme au Bénin.

Cette évaluation s'inscrit également dans un cadre de redevabilité et d'apprentissage car les résultats et les recommandations seront diffusés et pourront permettre de renforcer d'autres interventions à travers des actions plus spécifiques.

3. Objectifs de l'évaluation

3.1 Objectifs et attentes générales de l'évaluation

L'objet de cette évaluation, qui concerne les activités des deux (02) projets mis en œuvre au Bénin, est d'apprécier pour tous les 2 objectifs spécifiques du programme pays s'ils ont été atteints ou non. En ce sens, le but premier de cette évaluation finale est de tirer des leçons et de rendre compte sur les résultats obtenus.

La réalisation de cette évaluation finale externe répond à plusieurs besoins. Elle répond, d'une part, aux exigences du financement DGD en matière d'évaluation des conventions programmes de plus de 3 ans, et d'autre part, elle relève, d'une exigence de la démarche de qualité et de redevabilité définie par Handicap International dans sa Politique de Suivi et Evaluation (2015)² afin de s'assurer que les actions développées contribuent réellement à la mise en œuvre de sa mission sociale.

Elle permettra de fournir des constatations et des conclusions fondées sur des preuves solides et transparentes et de vérifier les données des projets dans l'atteinte des objectifs. Ces informations permettront de mieux conduire les prochaines interventions dans le cadre du nouveau programme DGD 2022-2026.

3.2 Objectifs spécifiques

L'évaluation finale constitue une étape importante visant à mesurer les résultats et le cas échéant les effets des projets, tout en répondant aux dimensions de qualité, de redevabilité et d'apprentissage conformément au référentiel qualité de HI.

De façon générale, cette évaluation externe permet de manière indépendante, d'évaluer qualitativement et quantitativement la mise en œuvre des activités et les résultats obtenus au regard des objectifs globaux, des objectifs spécifiques et des résultats attendus du programme afin d'en tirer les leçons apprises.

L'objectif recherché dans cette évaluation est d'apprécier les progrès enregistrés par le projet vers l'atteinte des résultats attendus et les objectifs fixés dans les documents des projets.

De façon spécifique, il s'agit :

- ✓ D'apprécier le niveau de réalisation de toutes les activités sur les deux (2) projets ;
 - ✓ D'apprécier, sur la base des observations directes, des entretiens avec les partenaires et parties prenantes, le niveau d'atteinte des résultats visés ;
 - ✓ De dégager des constatations, des conclusions et des recommandations afin d'en tirer des enseignements pour de futures actions.
- En somme, il s'agira de :
 - Évaluer la qualité de collaboration avec les **Acteurs** du projet à travers le critère « **coopération** »
 - Évaluer la qualité du **Management** du projet à travers le critère « **Efficacité** »

² http://www.handicap-international.org/FR/5.3-Politique_de_Planification_Suivi_et_Evaluation_des_projets.pdf

- Évaluer la qualité des **Bénéfices** du projet à travers les critères « **Pertinence** », « **Changements** » et « **pérennité** »

Il est attendu que l'évaluation réponde à tous ces objectifs.

Les principaux intervenants et leurs rôles dans le cadre de l'évaluation seront (à titre indicatif) :

Structures	Acteurs	Rôles
Projet Sécurité Routière		
HI (en interne)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Spécialiste "Réadaptation & Sécurité Routière" Régional ✓ Responsable Pays-Bénin ; ✓ Chef de projet Sécurité Routière et la Responsable Volet Sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi de l'évaluation ; ✓ Participation aux entretiens prévus dans le cadre de cette évaluation.
Partenaires	Point focal du projet (CNSR) C/SISED (CNSR) ; Agents du CNSR bénéficiaires de la formation sur les techniques d'animation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi de l'évaluation ; ✓ Participation aux entretiens prévus dans le cadre de cette évaluation
	Membres des OSC bénéficiaires des différentes formations et microprojets	Participation aux entretiens prévus dans le cadre de cette évaluation
	Présidents des Réseaux des associations de sécurité Routière	
	Elèves et étudiants des établissements bénéficiaires des activités du projet	
	Les agents de la Police Républicaine bénéficiaires des formations et les agents de la DFS	
	Personne contact/point focal de l'évaluation	
Projet Insertion Socio-Economique		
HI	Responsable Pays	✓ Suivi de l'évaluation ;

(en interne)	Chef de Projet Insertion Professionnelle	✓ Participation aux entretiens prévus dans le cadre de cette évaluation.
	Adjoint Technique Insertion professionnelle	
Partenaires	Points focaux partenaires principaux (ANPE, DETFP, FODEFCA, DDASM)	✓ Suivi de l'évaluation ; ✓ Participation aux entretiens prévus dans le cadre de cette évaluation.
	Conseillères Emploi des antennes du Littoral et de l'Atlantique	
	Membres du bureau de la Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Bénin	Participation aux entretiens prévus dans le cadre de cette évaluation
	Membres du COPIL et de la RAM	
	Jeunes en Situation de Handicap bénéficiaires du projet	
	Prestataires de services de santé (SSPH, Béthesda)	
	Formateurs de centres de formation professionnelle pilotes	Participation aux entretiens prévus dans le cadre de cette évaluation
	Conseil National du Patronat (CNP)	✓ Suivi de l'évaluation ; ✓ Participation aux entretiens prévus dans le cadre de cette évaluation.
Confédération des Artisans du Bénin (CNAB), Union Interdépartementale des Chambres de Métiers du Bénin (UCIMB)	Participation aux entretiens prévus dans le cadre de cette évaluation	
	Personne contact/point focal de l'évaluation	SERIKI Georges , Chef de Projet Insertion Professionnelle Tél : 022997892846

3.3 Critères d'évaluation et questions évaluatives

Pour les deux projets, la liste des critères du Référentiel qualité HI à envisager pour les questions évaluatives sont les suivants :

Sur la base du Référentiel Qualité HI, cinq (5) critères d'évaluations ont été choisis en fonction des enjeux primordiaux de chaque projet et du contexte d'intervention. Les rapports **d'autoévaluation** des PMBox seront reversés au consultant(e) pour identifier les enjeux qualitatifs les plus saillants de chaque projet.

Les critères ainsi que les questions d'évaluations par mots clés sont les suivantes :

1- Pertinence

-Les projets répondent-ils aux demandes et besoins des bénéficiaires, et contribuent-ils à l'atteinte des priorités des autres parties prenantes (autorités, partenaires, bailleurs de fonds...)?

-Les projets ont-ils adapté leurs actions en fonction du contexte d'intervention (Déterminants socio-culturels et historiques, sécurité, contraintes logistiques, cadre réglementaire...) et de leur évolution ?

2- Coopération

Les partenaires ont-ils contribué activement au succès du projet ?

3-Efficacité

- Les projets ont-ils eu les ressources (humaines, financières, logistiques, techniques...) nécessaires pour atteindre ses objectifs ?

- Les résultats ont-ils contribué à atteindre les objectifs des projets ?

4-Pérennité

-La phase de post-projet est anticipée et planifiée pour les 2 projets ?

-Les interventions ont-elles répondu aux besoins identifiés des populations et/ou les projets ont-ils assuré un transfert auprès d'acteurs-clés en capacité de les poursuivre ?

-Les projets ont-ils contribué à réduire la vulnérabilité des populations cibles et à accroître leurs capacités de réponse ?

5- Changements/effets

-Les projets ont-ils provoqué des changements positifs à court et moyen termes sur les vies des bénéficiaires et de leur entourage ?

Apport au Cadre Stratégique Commun Bénin (CSC) : 2017-2021

- Les projets ont-ils contribué aux cibles stratégiques/aux cibles du CSC comme prévu ?

4. Méthodologie de l'évaluation et organisation de la mission

4.1 Méthode de collecte

Dans le cadre de cette évaluation et au regard des types de données (qualitative et quantitative) collectées au cours de la mise en œuvre des deux (2) projets, les méthodes souhaitées pour la collecte d'informations sont les focus groups, les entretiens individuels et la revue documentaire. Les entretiens se feront en groupe ou en bilatéral en fonction du type d'acteurs et du type d'informations recherchées. Toutefois, ces méthodes ne sont pas figées. Le (la) consultant(e) qui sera retenu(e) pourra les contextualiser à condition que ces méthodes soient justifiées et validées lors du cadrage méthodologique.

La méthodologie de cette évaluation doit inclure de manière non exhaustive les éléments suivants :

- Cadrage de la mission ;
- Analyse des documentations ;
- Entretiens individuels et collectifs avec les différentes parties prenantes ;
- Visites terrain ;
- Ateliers de restitution et de validation ;
- Rédaction de rapports provisoires et final y compris son résumé.

4.2 Acteurs impliqués dans l'évaluation

Le commanditaire de cette évaluation finale est Handicap International/Humanité Inclusion.

- ✓ Le Responsable Pays s'assurera de la conformité du processus avec le cadre institutionnel de Handicap International et veillera à la disponibilité des ressources pour la mise en œuvre de la mission.
- ✓ Les chefs de projets, le Chargé MEAL, participeront à la rédaction, feront le suivi et prendront part aux différentes réunions de pilotage de la mission d'évaluation (réunion de cadrage, validation du protocole, validation du rapport final.)
- ✓ Les spécialistes techniques au niveau régional de même que le Manager MEAL régional appuieront les projets dans le cadre du montage des TDR et de la validation du rapport final.
- ✓ Les autres acteurs et partenaires de mise en œuvre selon le cas feront partis du comité de pilotage qui facilitera tout le processus de l'évaluation, notamment la phase de collecte des données en prenant part également aux entretiens.

Le/la consultant (e) collaborera avec un comité de suivi composé : des chefs de projets, du Chargé-MEAL et du Représentant Pays avec l'appui du manager MEAL-régional.

4.3 Organisation de la mission

Les membres du comité de pilotage de cette évaluation sont les points focaux des principaux partenaires des deux (2) projets à savoir :

Pour le projet Sécurité Routière :

- ✓ Le Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT) à travers le CNSR ;
- ✓ Le Réseau des Journalistes et animateurs pour la Sécurité Routière (RÉJASÉR),
- ✓ Le Réseau des Partenaires pour la Sécurité Routière (REPASER),
- ✓ Le Réseau National des Associations pour la Sécurité Routière (RÉNASÉR),
- ✓ Les différentes OSC et OPH.

Pour le projet Emploi et Handicap :

- ✓ Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) ;
- ✓ Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) ;
- ✓ Fonds de Développement de la Formation Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA) ;
- ✓ Fonds National pour la Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ) ;
- ✓ La Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP) ;
- ✓ La Faitière des Organisations des Personnes Handicapées du Bénin (FAPHB) ;

Ce comité aura pour rôle de faciliter la phase de collecte mais participera aux autres étapes de l'évaluation notamment à la validation du protocole et des outils et à la validation du rapport final.

Les différentes occurrences de rencontres sont :

- La réunion de démarrage/cadrage méthodologique qui débouchera sur un rapport de démarrage
- La restitution « à chaud »/pré validation des résultats
- Le remplissage du questionnaire
- L'aller-retour sur le rapport provisoire
- La validation du rapport final (sur base de la grille qualité)

5. Principes et valeurs

5.1. Politique de Protection et de lutte contre la corruption

Le processus de l'évaluation finale se fera en conformité avec les principes et valeurs qui régissent Handicap International. Ces principes et valeurs seront suivis à toutes les étapes du processus. Les principaux documents institutionnels de ces principes et valeurs sont dans le tableau ci-dessous sous forme de lien :

<u>Code de conduite</u>	<u>Protection des bénéficiaires contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels</u>	<u>Politique de protection de l'enfance</u>	<u>Politique de lutte contre la fraude et la corruption</u>
---	---	---	---

5.2. Mesures éthiques*

Dans le cadre de chaque évaluation, HI s'engage à faire respecter certaines mesures éthiques. La prise en compte de ces mesures dans l'offre technique est impérative :

- o **Garantir la sécurité des participants, des partenaires et des équipes** : l'offre technique doit expliciter les mesures de mitigation des risques.
- o **Assurer une approche centrée sur la personne / la communauté** : l'offre technique doit proposer des méthodes adaptées aux besoins du public visé (par exemple outils adaptés en cas de public analphabète / langage des signes / matériel adaptés aux enfants...)

- **Obtenir le consentement libre et éclairé des participants** : l'offre technique doit expliciter comment l'évaluateur recueillera le consentement et/ou l'assentiment libre et éclairé de ses interlocuteurs
- **Assurer la sécurité des données personnelles et sensibles tout au long de l'activité** : l'offre technique devra proposer des mesures pour la protection des données personnelles.

*Ces mesures pourront être adaptées à l'issue du rapport de démarrage.

5.3. Participation des acteurs et bénéficiaires

Comme mentionné ci-dessus dans la partie des rôles et responsabilités des acteurs, le processus de l'évaluation sera fait avec une forte implication des acteurs et des bénéficiaires des deux (2) projets de la phase de cadrage à la phase de validation finale du rapport. Les partenaires et acteurs seront représentés par leurs points focaux aux différentes rencontres prévues à cet effet.

5.4. Autres

Par ailleurs, à ce jour, la pandémie de COVID-19 est un frein majeur à la réalisation de certaines activités et notamment les regroupements de personnes. Il est difficile d'anticiper la situation dans les semaines et mois à venir et de connaître au préalable les contraintes. Le/la consultant (e) devra faire preuve de flexibilité. Le/la consultant (e) a la possibilité de proposer une méthodologie avec une collecte de données exclusivement à distance (nécessitant le recrutement et la formation d'énumérateurs par les équipes HI, sous le contrôle du consultant).

Ainsi, la qualité de la prise en compte du COVID-19 dans la méthodologie et le déroulé de la mission sera un critère à prendre en compte pour la sélection des dossiers.

6. Livrables attendus et calendrier proposé

6.1. Livrables

Au démarrage du processus évaluatif, il sera demandé au consultant(e) de proposer à minima une méthodologie d'évaluation précise incluant la matrice d'évaluation, les questions évaluatives, le plan d'analyse, le chronogramme actualisé et les outils.

Durant le processus et avant chaque étape, des réunions régulières seront tenues avec le/la consultant (e) pour s'assurer que l'évaluation se déroule dans le respect des Termes de Référence (TdR).



A l'issue de la phase de collecte de données : un rapport d'évaluation intermédiaire en version électronique à soumettre au comité de pilotage ;

En fin de mission, il sera demandé au consultant (e) un rapport final d'évaluation ne dépassant pas 30 pages (avec ou sans annexe), la base de données ainsi qu'un résumé ne dépassant pas 4 pages afin d'être accessible par le plus grand nombre. Ces 3 documents devront être rédigés en français.

Le résumé devra comprendre :

- Une présentation du programme évalué en quelques lignes ;
- Une présentation des objectifs et enjeux autour de l'évaluation en quelques lignes ;
- Les résultats de l'évaluation de manière synthétique ;
- Les recommandations organisées de manière hiérarchique et reliées aux conclusions (présentation sous forme de tableau préconisée).

Les résultats de l'évaluation et les recommandations constituent le cœur de la synthèse. Leur présentation devra donc être la plus claire possible, dans un langage accessible à tous.

Le rapport final devra être intégré dans le template suivant :	La qualité du rapport final sera revue par le COPIL de l'évaluation grâce à cette grille :
 FO8_Template_Rapport_final.docx	 FO7_Grille_Qualité_Rapport_final.docx

6.2. Questionnaire de fin d'évaluation

Un questionnaire de fin d'évaluation sera donné à le (la) consultant(e) et devra être rempli par lui/elle.

6.3. Dates et calendrier de l'évaluation

Le calendrier indicatif du processus de l'évaluation finale se présente comme suit :

ACTIVITES ET SOUS- ACTIVITES	Chronogramme						
	Juin-21	Juil-21	Août-21	Sept-21	Oct-21	Nov-21	Déc-
Publication de l'avis		1 ^{er} Juillet au 02 Août 21					
Dépouillement des dossiers			02 au 05 Août 21				
Séance de cadrage méthodologique avec le/la consultant(e)			25 Août 21				
Validation du rapport de démarrage			31-août 21				
Préparation logistique pour le démarrage de la phase de collecte			25 au 31 Août 21				
Collecte des données				1 ^{er} au 09 Septembre 21			
Analyse et rédaction du rapport provisoire				13 au 16 Septembre 21			
Validation technique du rapport/Restitution à chaud				20 Septembre 21			
Validation du rapport final/aller-retour/remplissage du questionnaire d'évaluation par le/la consultant(e)				20 au 30 Septembre 21			
Transmission du rapport final					06 Octobre 21		

Transmission du rapport final à la DGD						11 Octobre 21		
Publication du rapport final								

Durée totale de la mission est de (30) trente-jours ouvrables à affiner en fonction des propositions.

7. Moyens

5.1 Expertise recherchée du/ de la consultant(e)

Le/la consultant (e) doit être qualifié et expérimenté.

Le profil du/de la consultant (e) doit inclure :

- Une expertise en évaluation avec au moins sept ans d'expérience en évaluation de programme / projet dans un contexte de développement international (appuyée par les attestations de bonne fin d'exécution) ;
- Une bonne connaissance des thématiques (Sécurité routière et Insertion Socio-Economique) ;
- Une expérience de suivi et d'évaluation basée sur les résultats ;
- Une aptitude à concevoir et planifier les méthodes d'évaluation et les méthodes de recherche, y compris les méthodes quantitatives et les méthodes de recherche qualitatives ;
- Une capacité à gérer un processus d'évaluation et de recherche y compris interpréter les données de base et mener une évaluation finale ;
- Une bonne maîtrise de la communication interpersonnelle ;
- Une maîtrise du français ;
- Une connaissance du contexte de la zone d'intervention des projets sera un atout.

Pour les rencontres auprès des partenaires et bénéficiaires du projet, le/s consultant/es sera/ont accompagné/es par une personne ressource qui pourra, en cas de besoin, traduire les discussions avec les personnes rencontrées.

La complémentarité des profils des consultants proposés sera un élément déterminant du processus de sélection.

5.2 Budget alloué à l'évaluation

Le budget de cette mission d'évaluation finale doit inclure :

Les honoraires liés à la prestation (analyse – collecte et traitement de données – rapport final – présentation pour l'atelier de restitution)

- Les frais d'hébergement
- Les frais de transport (billet d'avion, de transferts et de visa, frais de test COVID, etc.)
- Les éventuels besoins d'interprétariat.

Le consultant sera en charge d'assurer sa propre logistique.

Handicap International viendra en soutien pour le bon déroulement de la mission :

- L'organisation des activités afférentes à la mission (prise de rendez-vous avec les partenaires, visites terrain, etc.)
- Les déplacements internes à Cotonou, seront assurés par HI (voiture HI ou taxi)

A noter que pour l'étape de contractualisation, il sera demandé au consultant sélectionné d'être en conformité avec l'ensemble des obligations professionnelles, fiscales et sociales requises.

Le consultant devra fournir toutes les pièces justificatives prouvant la légalité de ses activités ainsi que les certificats d'assurance adéquats.

Le paiement du consultant se fera en deux tranches. La première tranche (50%) se fera après dépôt du rapport de démarrage 5 jours au plus tard après la validation. La dernière tranche du paiement (50%) est conditionnée à la validation du rapport final.

7.3. Ressources disponibles mises à disposition de l'équipe d'évaluation

Les équipes projets mettront à la disposition de/la consultant(e) avant le démarrage du processus les documents suivants et ressources ci-après :

- ✓ Documents des projets (narratif, cadre logique, budget),
- ✓ Rapports narratifs et financiers intermédiaires 2018/2019/2020
- ✓ Rapports de diagnostic participatif sur l'insertion des jeunes en situation de handicap
- ✓ Rapport de la baseline du projet Sécurité Routière
- ✓ Conventions de partenariat
- ✓ Comptes rendus des rencontres de comité de pilotage
- ✓ Publications produites dans le cadre du projet
- ✓ Documents cadres de Handicap International relatifs aux principales thématiques du projet
- ✓ Rapport des évaluations intermédiaires des 2 projets
- ✓ Base de données des projets
- ✓ Les rapports des auto-évaluations
- ✓ Les documents de capitalisation

Et de tout autre document jugé nécessaire à l'évaluation.

8. Soumission des offres

Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter les trois éléments suivants :

- **Une proposition méthodologique et technique comportant :**

Un document présentant la proposition du/de la consultant(e) détaillant l'approche méthodologique en respectant le format suivant :

- Une présentation portant sur le contexte et la compréhension des TdR ;
- Une description détaillée des modalités de réalisation de la mission proposée. Cette description devra inclure une proposition de calendrier, la méthodologie proposée en référence aux objectifs, résultats et livrables attendus proposés dans les TdR et la justification de la méthodologie proposée.

- **A titre indicatif, cette proposition méthodologique et technique ne devra pas dépasser 5 pages.**

- a. Un CV mettant en évidence les qualifications et expériences pertinentes avec la mission, ainsi que des références professionnelles appuyées obligatoirement par les attestations de bonne fin d'exécution pour des missions similaires.
- b. Une proposition financière forfaitaire globale (TTC) incluant le nombre de jours de la prestation, les honoraires et frais afférents à la réalisation de l'ensemble de la mission.

Pour les candidats venant de l'étranger : le/la consultant(e) sélectionnée devra disposer d'un numéro d'identification justifiant de son statut de travailleur (se) indépendant(e) (n° SIREN...) et contracter sa propre assurance de voyage/rapatriement personnelle (une attestation sera réclamée au moment de la contractualisation).

Pour les candidats résidents au Bénin : la prestation ne pourra être réglée en euros. Le paiement se fera en francs CFA et l'AIB sera versé.

Adresse et date limite d'envoi

Les dossiers complets sont à envoyer avant **le 2 août 2021 à 17h30mn** par email à l'adresse : appel-offre@benin.hi.org avec en objet la mention « **Candidature Mission Evaluation finale Projets SR/IP Bénin** ».

NB : Handicap International s'engage à promouvoir l'égalité des chances et à lutter contre toutes formes de discrimination.

Handicap International est engagé dans la protection de l'enfance et la protection des bénéficiaires contre l'exploitation et les abus sexuels.

Handicap International a une tolérance zéro à l'encontre des violations du code de conduite en vigueur au sein de l'organisation (ex : fraude et corruption, protection contre l'exploitation et les abus sexuels, harcèlement et intimidation, etc.).

Le/la consultant (e) sélectionné(e) devra s'engager à adhérer et à respecter ces politiques institutionnelles éthiques ainsi que le code de conduite.

Aucun employé de Handicap International n'a le droit de demander un paiement en espèces ou l'échange de faveurs de quelque nature que ce soit en contrepartie d'un traitement préférentiel dans le processus de sélection. Cela est contre la politique de HI et si vous êtes approché par un membre du personnel pour de l'argent ou des faveurs, ou si vous êtes empêché de quelque façon que ce soit à faire partie du processus, prière de contacter le point focal du Mécanisme de Retours et de Gestion des Plaintes (MRGP)

de la base de Cotonou où la sélection à lieu par email la situation rencontrée : ligne.plaintes@benin.hi.org
ou par téléphone au (00229) 52294061.

9. Annexes

- [Le Référentiel qualité de HI](#), sur lequel tout évaluateur doit baser son évaluation
- [La Politique Handicap – Genre – Age](#), qui doit orienter l’approche et la construction des outils d’évaluation dans l’offre technique
- Etc...



Marqueur HGA.PDF
